

53. Il se peut que ce soit là ce qui se produise et je ne mets aucunement en doute la sincérité de Lorne Gray quand il dit qu'à son avis la deuxième centrale coûtera 60 millions. Je prétends seulement qu'il vaudrait peut-être la peine d'examiner si la subvention que le gouvernement fédéral versera peut-être à l'Hydro-Ontario peut vraiment être justifiée pour combler des dépenses imputées au chapitre des frais de recherches et d'aménagement.

M. BRUNSDEN: Monsieur le président, pourrions-nous arrêter là la lecture du mémoire?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brunsdén, je pense qu'il est important que le mémoire soit lu en entier.

Des VOIX: Oui, oui.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'un mémoire très important, monsieur Brunsdén, et je suppose qu'on voudra y répondre. J'étais pour demander au témoin de le lire plus rapidement, mais je crois qu'il l'a lu assez vite jusqu'ici.

M. BRUNSDEN: Il me semble qu'on a donné les points essentiels du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Non, le témoin n'est pas encore dans le vif de son sujet. Je n'ai pas parcouru tout le mémoire, mais jusqu'ici chaque page du mémoire revêt une certaine importance pour tous les membres du Comité.

M. DANFORTH: Je préfère qu'on donne lecture du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brunsdén, si vous n'y voyez pas d'objection, nous demanderons au témoin de poursuivre la lecture du mémoire.

M. BOYD: Puis-je continuer la lecture, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. BOYD:

54. Évidemment la construction de la centrale d'énergie de Douglas Point est à peine commencée et tous les problèmes de génie sont loin d'être résolus. Par conséquent il est difficile pour M. Gray ou pour quiconque de faire plus que des prévisions. Mais, à mon avis, une analyse soignée des prévisions déjà publiées pourrait être très révélatrice. J'en ai donc ajouté la liste au présent mémoire, et je les commenterai plus tard.

55. Malheureusement, il semble que l'AECL se soit engagée à vendre l'énergie à l'Hydro-Ontario à un prix déterminé, même si elle ne sait pas très bien quel sera le montant de ces frais.

56. Il semble également que le prix que versera l'Hydro-Ontario à l'égard de la première centrale sera le même pour les autres centrales. Par conséquent, si la subvention relative aux frais d'établissement qui est versée pour combler le coût de la centrale de Douglas Point ne sert pas seulement à combler des frais de recherche et d'aménagement, mais si elle est destinée à permettre à l'AECL de ne pas dévoiler qu'elle a fait des dépenses considérables sans nécessité, et ses propres chiffres le démontrent, les contribuables canadiens subventionneront en réalité les consommateurs du sud de l'Ontario à l'égard du coût de leur électricité.

57. Je suppose que toutes les personnes présentes dans cette pièce et à la vérité la plupart des Canadiens bien pensants, sont maintenant d'avis que les régions plus prospères du Canada doivent nécessairement partager leurs richesses avec les régions moins favorisées de la nature. Cependant il me semble inconcevable d'invoquer ce principe pour subventionner le coût de l'électricité des industries et des consommateurs du sud de l'Ontario. On pourrait tout aussi bien affirmer qu'au lieu d'avoir à résoudre toutes ces difficultés, le gouvernement pourrait subventionner davantage les houillères de la Nouvelle-Écosse afin de pouvoir utiliser ce charbon de façon rentable en Ontario aux fins de la production d'énergie.